

<https://www.pressegauche.org/Greve-au-port-de-Montreal-La-CSQ-denonce-une-loi-speciale-violant-le-droit-de-negociation>



Grève au port de Montréal - La CSQ dénonce une loi spéciale violant le droit de négociation

- Communiqués -



Date de mise en ligne : jeudi 29 avril 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 29 avril 2021 - Représentant près de 200 000 membres oeuvrant principalement dans les services à la population, la présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Sonia Ethier, dénonce le recours du gouvernement fédéral à une loi spéciale pour retirer le droit de grève et de négociation aux travailleurs syndiqués du port de Montréal, forçant ainsi leur retour au travail.

Pour la présidente de la CSQ, le dépôt d'une loi spéciale constitue un affront direct aux droits du travail en retirant le droit à la négociation de même que l'exercice légal du droit de grève : « Il faut absolument dénoncer cette utilisation de la loi spéciale de la part du gouvernement du Canada puisqu'elle est un geste unilatéral venant mettre un terme à une négociation où le droit de grève est exercé en toute légalité. Plus largement, nous devons nous inquiéter des recours de plus en plus systématiques à ces lois qui brisent le rapport de force des travailleuses et des travailleurs en violant délibérément leur droit de négocier leurs conditions de travail. Plutôt que de régler des problèmes, ces lois spéciales viennent, à terme, miner le climat de travail et créer un climat délétère et même dévastateur dans les relations de travail. Au nom des milliers de membres de la CSQ que nous représentons aux quatre coins du Québec, je tiens à exprimer toute ma solidarité au Syndicat des débardeurs du port de Montréal SCFP section locale 375. Dans l'intérêt de tous, cette loi du gouvernement fédéral n'aurait jamais dû être adoptée, afin de prioriser la négociation, la meilleure des solutions qui aurait prévalu dans les circonstances », exprime Sonia Ethier.